

BRUXELLES PATRIMOINES

Numéro spécial
Journées du Patrimoine
Région de Bruxelles-Capitale

Septembre 2017 | N° 23-24

Dossier **NATURE EN VILLE**

BRUXELLES PATRIMOINES

Numéro spécial

Journées du Patrimoine
Région de Bruxelles-Capitale

Septembre 2017 | N° 23-24

Dossier NATURE EN VILLE

BRUXELLES PATRIMOINES



Image de couverture

Parc des Étangs, Anderlecht
(É. Stoller, 2017 © SPRB).

FAÇONNER LA LISIÈRE DE LA FORÊT AVEC L'ARCHITECTURE CORPORATIVE

ROYALE BELGE,
GLAVERBEL ET CBR
À WATERMAEL-
BOITSFORT

GÉRY LELOUTRE

ARCHITECTE URBANISTE, CHARGÉ DE COURS
ET CHERCHEUR À LA FACULTÉ D'ARCHITECTURE
DE L'ULB, LoUisE (LABORATOIRE URBANISME,
INFRASTRUCTURES, ÉCOLOGIE)

HUBERT LIONNEZ

ARCHITECTE DU BUREAU KARBON' ARCHITECTURE &
URBANISME, ASSISTANT EN ATELIER DE PROJETS À
LA FACULTÉ D'ARCHITECTURE DE L'ULB LA CAMBRE-
HORTA.



Vue aérienne sur la chaussée de La Hulpe (Schmitt-GlobalView © SPRB).

AU DÉBUT DES ANNÉES 1960, TROIS GRANDES ENTREPRISES BELGES ONT IMPLANTÉ LEUR SIÈGE LE LONG DE LA PARKWAY EMBLÉMATIQUE FORMÉE PAR LA CHAUSSÉE DE LA HULPE ET LE BOULEVARD DU SOUVERAIN. TOUTES TROIS ONT OPTÉ POUR UNE ARCHITECTURE CORPORATIVE, REPRÉSENTATIVE DE LEUR IDENTITÉ MAIS INCARNANT ÉGALEMENT LA VOLONTÉ MODERNE DE CONSTRUIRE DANS UN PAYSAGE VERDOYANT. Les auteurs abordent les interactions entre réflexions architecturales et urbanistiques, suivant la chronologie des réalisations, montrant comment l'architecture des sièges de la Royale Belge et de Glaverbel peut induire sur une politique générale d'urbanisation qui, à son tour, rejaillit sur la conception de l'immeuble CBR. C'est de cette combinaison réussie des échelles que ces trois édifices tirent leur qualité et leur intérêt patrimonial. Il est opportun de le souligner au moment où ils s'apprêtent à entamer tous les trois une nouvelle vie.

Les sièges de ces trois sociétés forment une trilogie architecturale des plus marquantes des aménagements modernes de Bruxelles dans la période de l'après-guerre. Singulièrement, ils échappent à la perception négative que ces aménagements ont laissé dans l'imaginaire collectif¹ et font partie des rares réalisations à recevoir à posteriori une critique positive, considérées unanimement comme des *fleurons* de l'architecture moderne². Cette appréciation se fonde sur l'originalité du parti architectural et la finesse de sa mise en œuvre. Mais l'analyse du contexte de leur construction révèle également une recherche originale et affirmée d'un rapport étroit à leur site et leur contexte forestier, ainsi que leur intégration subtile dans la dynamique de développement tertiaire dans la périphérie est de Bruxelles.

TROIS ICÔNES DE L'ARCHITECTURE CORPORATIVE

L'architecture de prestige de ces trois immeubles s'insère dans les efforts que déploient des communes résidentielles de l'est de Bruxelles, comme Watermael-Boitsfort, pour se constituer de nouvelles polarités et une structure urbaine à l'échelle de leur développement métropolitain.

La Royale Belge

En 1953, la société Royale Belge (actuellement Axa Belgium), qui comptait parmi les plus importantes compagnies d'assurances du Marché commun, célébrait le centenaire de sa création. Son siège social se trouvait alors à proximité du parc Royal, à l'angle de l'actuelle rue des Colonies et de la rue

Royale. La croissance exponentielle de la compagnie au tournant des années 1960 nécessitait une relocalisation de son siège central.

Le 19 août 1963, le directeur adjoint de la Royale Belge, P. Evrart, prenait contact avec l'échevin des Travaux publics de la commune d'Evere, qui élaborait au même moment une série de plans d'aménagement le long du boulevard Léopold III, pour examiner si ces plans étaient compatibles avec le projet de la société d'assurances de s'y construire un nouveau siège³. La demande de la Royale Belge s'inscrit dans une dynamique alors bien engagée pour les grandes entreprises d'implanter leur centre de décision en bordure de l'Agglomération, soit entre l'épicentre du pouvoir politique et la périphérie résidentielle où habitent un nombre toujours croissant de



Fig. 1
Le bâtiment de la Royale Belge dans son parc (photo H. Lionnez).

cadres; c'est-à-dire aussi à proximité des nouvelles zones d'activités industrielles qui apparaissent à rythme soutenu sous l'impulsion de la loi de 1959 pour le développement économique régional⁴, le long du réseau autoroutier en construction, en particulier autour de la capitale.

La démarche n'aboutira pas. Elle achoppe, entre autres, sur la hauteur du bâtiment projeté par la Royale Belge, qui illustre la propension pour les entreprises à s'assurer une visibilité maximale pour le nouveau citoyen, circulant en voiture, depuis un axe routier important

menant vers le centre de Bruxelles, par une architecture expressive et spécifique, soulignée par un cadre dégagé et exclusif. Cette tendance se retrouve tout au long des autoroutes urbaines, jusqu'à la petite ceinture, où se situent quelques réalisations remarquables comme le siège de la Banque Lambert (aujourd'hui le siège du groupe ING en Belgique), conçu par le célèbre bureau S.O.M. de Chicago et Gordon Bunshaft en 1958. Encouragé par la croissance de la mobilité individuelle et un marché de l'immobilier dispersé à l'échelle nationale, le monde de l'entreprise investit

le réseau routier. Il lui confère une monumentalité inédite, un *roadscape*⁵, fondée sur la perception cinématique, tangentielle d'objets architecturaux dont la conception reflète autant les volumes épurés attachés à la modernité que la nécessité d'être perçus rapidement, dans une échelle paysagère augmentée par l'infrastructure autoroutière. Ce nouveau contexte d'implantation, dans la périphérie verte de la capitale, répond au souhait du monde économique de créer un cadre de travail facile d'accès et propice au développement harmonieux de l'entreprise, de ses activités et de ses employés, combinant croissance économique, fonctionnalité, rentabilité et bien-être au travail, une combinaison que doit refléter l'image de la société.

Que la Royale Belge opte pour un vaste domaine le long du prestigieux boulevard du Souverain, en connexion proche avec les grandes liaisons routières, n'est donc pas du tout surprenant. Cette recherche d'accessibilité et de représentativité se couple également à la volonté d'affirmer «une culture d'entreprise» portée par l'organisation des espaces de travail mais aussi la mise à disposition de services divers aux employés, à l'instar de ce qui se pratiquait outre-Atlantique depuis plusieurs décennies.

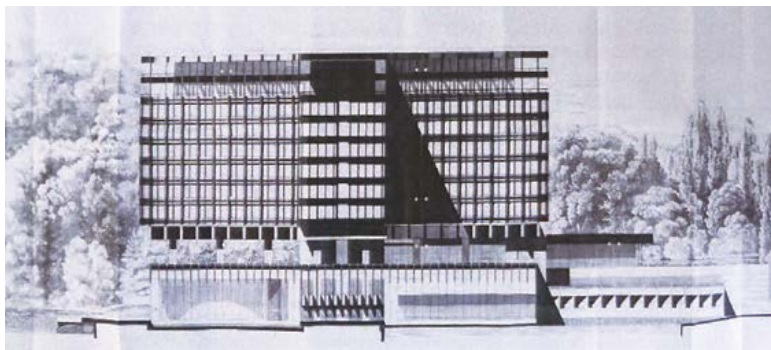


Fig. 2
Élévation du bâtiment cruciforme depuis le boulevard du Souverain (1966) (archives Cofinimmo).

Pour la conception de l'architecture de son nouveau siège central, la direction de la Royale Belge recourra aux services de Pierre Dufau, architecte français sorti avec les honneurs en 1937 de l'École nationale des Beaux-Arts et qui jouissait, à l'époque, d'une expérience reconnue en matière de siège administratif et d'infrastructure d'envergure telle que le Palais des Sports de Paris à la porte de Versailles (1959-1960), projet développé avec la collaboration du très

inventif architecte et designer américain Richard Buckminster Fuller. Pour cette commande, Pierre Dufau sera associé à l'architecte belge René Stapels qui venait de livrer le bâtiment du siège central des établissements d'eteren à Ixelles. Les deux architectes reconnaîtront la source d'inspiration majeure qu'ont constitué, pour le projet de la Royale Belge, les *headquarters* de la firme américaine John Deere & C° à Moline (Illinois), dernière réalisation d'Elio Saarinen, édifice que les architectes avaient eu l'occasion de visiter ensemble.

Les deux bâtiments partagent, en effet, la même image : celle d'un bâtiment compact déposé sur un socle et reflétant dans l'eau la teinte rouge orange de sa structure métallique d'acier Corten. De fait, l'immeuble de la Royale constituera un des exemples pionniers de l'utilisation de l'acier Corten en Europe que les architectes associeront subtilement avec l'emploi du double vitrage teinté «Stopray» récemment mis au point par la firme Glaverbel.

Le bâtiment, parfaitement cruciforme (fig. 1 et 2), s'installe au cœur du site, se déposant sur un socle complètement vitré donnant l'impression de flotter sur l'eau des deux étangs existants qui seront asséchés et ensuite reconstitués. Car s'il donne l'image d'un bâtiment cohabitant harmonieusement avec la nature avoisinante, cette image est une construction à part entière, fruit d'un projet paysager à même de réinvestir le site après les profondes transformations topographiques que le chantier avait occasionné notamment avec l'enfouissement en sous-sol du parking de 774 places à disposition des employés. Cette mission sera confiée au paysagiste français Jean Delogne, formé au Japon et assisté



Fig. 3
Bâtiment Glaverbel. Photo aérienne à l'époque de sa réalisation (archives des Ateliers de Genval).

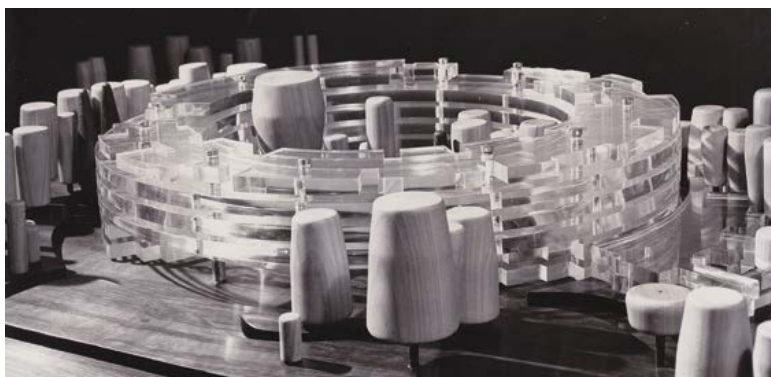


Fig. 4
La maquette conceptuelle réalisée en phase initiale du projet traduit littéralement ce renversement, opposant à la transparence du volume bâti le caractère massif et pérenne des grands arbres (archives des Atelier de Genval).

de son collaborateur Claude Rebold qui, en étroite collaboration avec les architectes, travailleront à l'intégration du bâtiment dans son site reconstitué à travers un aller-retour constant entre dessin et essai à sec sur le site, par l'entremise de tracés et de jalonnements testés directement *in situ*⁶. L'immeuble de la Royale Belge, construction concentrée et isolée dans son vaste jardin, s'inscrit en définitive dans la logique des manoirs subsistant à proximité, et reste donc dans la logique aristocratique de la succession de grandes campagnes privées qui forme le contexte de parkway qui est le boulevard du Souverain.

Glaverbel

Le projet de construction du siège social de la société Glaverbel, chaussée de La Hulpe va, quant à lui, initier la réflexion sur les possibilités d'aménagement de cette *parkway* qui se développe en bordure de la forêt. Le choix du site poursuit les mêmes logiques que pour la Royale Belge. La construction du siège doit marquer la création de la société, née en 1961 de la fusion des deux plus importants producteurs de verre belges, Glaver et Univerbel en réponse au mouvement de concentration qui s'opère dans le secteur verrier avec le développement rapide de la mécanisation.

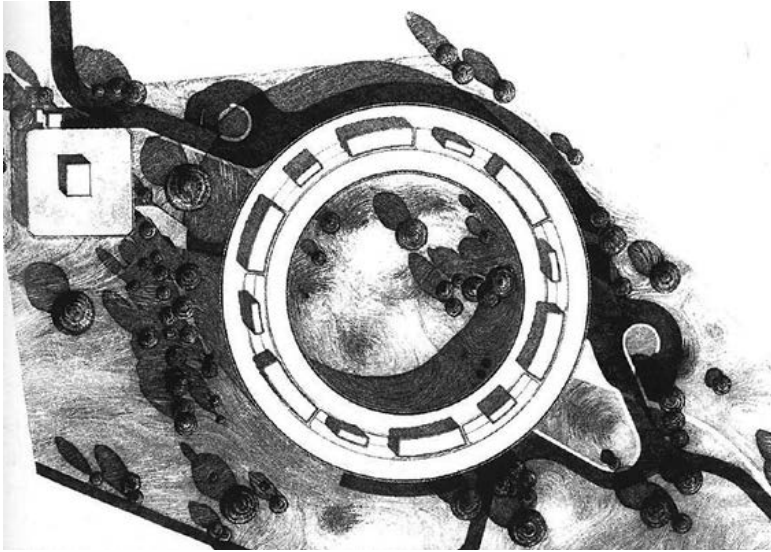


Fig. 5

Plan masse pour le siège social de Glaverbel. Dessin de André Jacquain (archives des Ateliers de Genval).

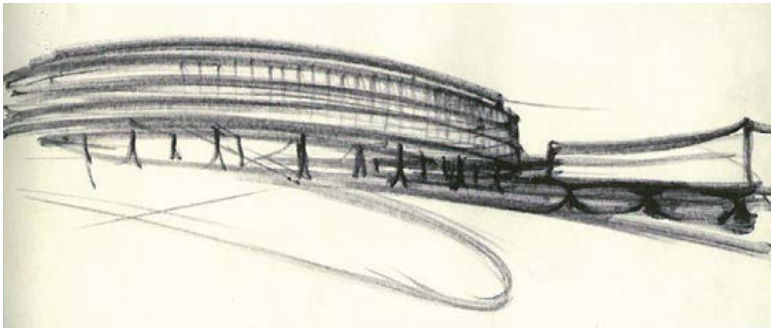


Fig. 6

Esquisse pour le siège social de Glaverbel. Dessin de Renaat Braem (© Fondation CIVA).

Que ce soit dans le choix du site ou dans sa forme, le siège social de ce nouveau grand champion national se doit de traduire, dans l'architecture, l'exigence de qualité et la recherche des outils appropriés pour y parvenir. Pour se faire, la société vitrière organise un concours auquel seront conviés les architectes de renom de l'époque: Jacques Dupuis, Léon Stijnen, le groupe Egau, ainsi que les architectes André Jacquain, Victor Mulpas, Pierre Guillissen et Renaat Braem.

Ce quatuor sera désigné lauréat du concours avec le projet «le plus fonctionnel» de l'aveu de Braem en

personne⁷. Stijnen et Dupuis répondront au programme avec une architecture qui se développe verticalement faisant la part belle au verre et à la transparence, ce qui n'était à priori pas pour déplaire à la société vitrière tout récemment constituée. La proposition de Jacquain, Mulpas, Guillissen et Braem fut, quant à elle, tout à fait inédite, prenant la forme d'un anneau qui se développe horizontalement, sur la quasi-totalité de la largeur du terrain, parvenant ce faisant, grâce au grand évidement circulaire en son centre, à préserver l'ensemble des arbres majestueux qui occupaient le site (fig. 3 et 4).

Depuis le boulevard, le bâtiment donne l'impression furtive de se glisser entre les arbres. Par contre, lorsque que l'on pénètre dans son cœur et que l'on parcourt le déambulateur qui longe le patio circulaire, la découverte de ce fragment de forêt enclos dans l'architecture confère au lieu le caractère immuable et atemporel d'un cloître. La conception du bâtiment opère un renversement complet: l'architecture se fond dans la nature et, *a contrario*, la nature enclose dans l'architecture acquière une beauté majestueuse et monumentale. Les relations du bâtiment avec le contexte boisé avoisinant sont ambivalentes: à tour de rôle contenant et contenu. Avec le recours au cercle, cette ambivalence oscille également entre l'espace statique au centre et la dynamique de l'anneau périphérique, entre force centripète et centrifuge. Ce statisme et ce dynamisme se traduisent à merveille dans les dessins produits par les architectes: le plan masse dessiné par Jacquain (fig. 5) et le croquis de la volumétrie esquissé par Braem (fig. 6).

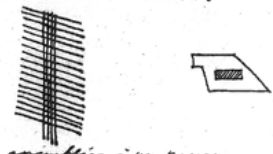
Comme pour la Royale Belge, la conception architecturale se fonde largement sur une considération fonctionnaliste de l'organisation de cette machine à travailler que représente l'immeuble de bureaux, dont le fonctionnement ne peut être entravé par le contexte. L'enjeu de la forme revient donc à une adéquation entre celui-ci et le programme. Un document d'époque non daté⁸, de la main de Jacquain, explicite clairement cette préoccupation dans le parti pris: «le nouveau siège social de Glaverbel doit être un outil parfait / satisfaisant pleinement aux impératifs fonctionnels / valorisé par le site choisi, admirable cadre arboré, favorable à l'homme». Par la suite, assimilant l'outil fonctionnel que doit être un centre administratif à «la concentration de cellules de travail placées dans un ordre favorable

Un centre administratif est la concentration de cellules de travail placées dans un ordre favorable autour d'un réseau de communications.

Quels sont les dispositifs caractéristiques procurant cette concentration ?

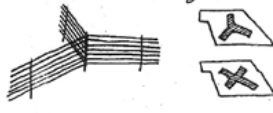
1. Concentration autour d'un réseau vertical

l'immeuble tour



2. Concentration d'ailes assemblées à un noyau

l'immeuble étoile



3. Concentration annulaire le long d'une circulation bouclée

l'immeuble couronne



Dans le cas du siège social Glaverbel, mais aussi compte tenu du terrain choisi, sur quels critères faire le choix du meilleur de ces systèmes ?

Fig. 7 Dispositifs caractéristiques de concentration de cellules de travail placées dans un ordre favorable autour d'un réseau de communication. Schémas explicatifs de Jacqmain [archives de l'Atelier de Genval].

Inscrivons donc dans le gabarit imposé les volumes bâtis nécessaires à chacun de ces dispositifs de concentration :

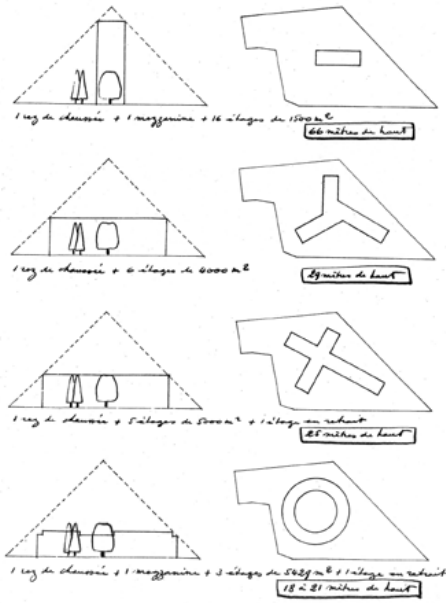


Fig. 8 Inscription dans le gabarit imposé par les volumes bâtis nécessaires à chacun de ces dispositifs de concentration. Schémas explicatifs de Jacqmain [archives de l'Atelier de Genval].

autour d'un réseau de communication»(fig. 7), Jacqmain préconise de retenir comme «dispositif caractéristique procurant cette concentration» celui de la «concentration annulaire le long d'une circulation bouclée», à savoir «l'immeuble couronne» en lieu et place de «l'immeuble tour, concentration autour d'un réseau vertical» et «l'immeuble étoile, concentration d'ailes assemblées à un noyau» (fig. 8).

Finalement, schéma à l'appui, c'est la volonté de ne pas dépasser la hauteur des plus grands arbres du site qui fera pencher le choix sur «l'immeuble couronne» dont la hauteur ne dépassera pas les 18 à 21 m; option qui permettra au quatuor de gagner le concours. Le projet de concours prévoyait l'implantation au centre du patio circulaire de sculptures et «de mobiles sous formes de grandes cloches en verre», «toutes sortes d'amuse-

ments (...) et d'application du verre» pouvant être évidemment inventées grâce à la fructueuse collaboration des spécialistes de Glaverbel.

L'intention pour les façades était de «pouvoir étudier le revêtement des voiles en béton qui marquent les étages de la couronne par une mosaïque de prismes colorés»⁹. La réalité d'un chantier, dont les délais de mise en œuvre étaient relativement courts, en décidera autrement. «Connaissez-vous la pierre ?» leur demanda M. Lemaigre, président de Glaverbel qui était également président des *Carrières du Hainaut*. À l'issue de la visite de la carrière, les architectes opteront pour la solution actuelle: celle d'appliquer en encorbellement et de manière indépendante à la façade des éléments constitués des «pierres ordinairement jetées au rebut que sont les croûtes brutes entre lits de pierre extraites». La livraison des

2.000 pièces carrées, révélant le caractère tellurique de la matière en transformation, nécessitera deux ans. Le bâtiment échappait aux effets colorés des miroitements pour revêtir l'expression puissante de l'artifice du dialogue entre nature et architecture (fig. 9).



Fig. 9 Détail de la texture des éléments de pierre fournis à partir des croûtes brutes entre lits de pierre extraite (photo H. Lionnez).

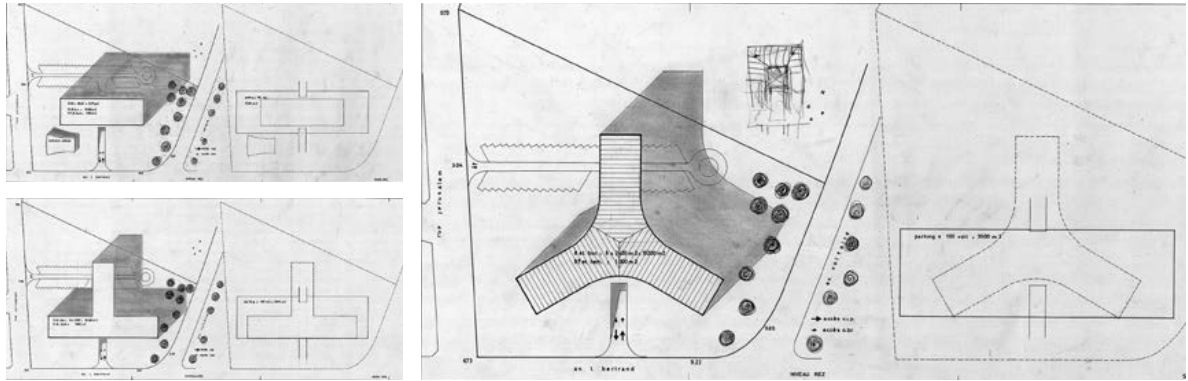


Fig. 10

Bâtiment CBR. Variantes pour l'implantation du siège social de CBR a b c à l'angle de la rue de Jérusalem et de l'avenue Louis Bertrand, site de l'actuelle tour Brusilia (Fonds Constantin Brodzki, Archives et Bibliothèques d'Architecture de l'Université libre de Bruxelles).

CBR

Lorsqu'en 1966 les Cimenteries Belges Réunies (CBR) décident de regrouper leurs services administratifs au sein d'un même bâtiment, il est tout à fait évident d'en confier l'étude à Constantin Brodzki avec qui la société venait d'entreprendre des collaborations fructueuses lors de la construction de son centre social (1965) et du laboratoire de recherche (1966) à Lier ainsi que l'organisation de ses implantations industrielles à Lixhe¹⁰. Pour ce nouveau projet, Constantin Brodzki s'associera à Marcel Lambrichts, chez qui il avait fait son stage en 1952¹¹. Les architectes vont proposer une interprétation radicale du principe de l'alternance entre paysage et architecture.

La conception du siège administratif de CBR offre l'opportunité à Constantin Brodzki de poursuivre la transposition au projet d'architecture de l'approche analytique et fonctionnelle issue de la pratique des designers. Cette approche intègre, dès les phases initiales, une attention spécifique au détail constructif, anticipant les difficultés de réalisation du projet en vue d'optimiser non seulement le résultat final¹², mais aussi les processus de mise en œuvre fortement articulés à une recherche d'industrialisation.

Cette recherche d'optimisation du projet commence par la réflexion sur l'implantation du bâtiment, exercice que Brodzki mène pour les différents sites potentiels, propriétés de CBR (fig. 10). Apparaît de nouveau le recours à l'immeuble tour et à l'immeuble étoile mentionné par Jacquemain comme «dispositif caractéristique à la concentration des cellules de travail», implantation générique de l'optimisation des espaces de bureaux. Le site à proximité du bâtiment Glaverbel sera retenu, imposant au projet les prescriptions du Plan Particulier d'Aménagement n° 6 développé par Jacques Goossens Bara (voir ci-après) qui, soucieux de conserver la plupart des grands arbres du site et les vues vers la forêt depuis le boulevard, proposera la configuration en baïonnette des volumétries décalées du bâtiment qui se glisse entre les grands arbres du site (fig. 11). Cette relation étroite avec le cadre verdoyant préexistant limitera le gabarit du bâtiment à neuf niveaux, de façon à rester plus bas que la cime des hêtres existants.

Assumant ces contraintes urbanistiques comme des données objectives à intégrer au projet, Brodzki développe une recherche systématique et rigoureuse¹³ sur la modularité du projet cherchant à articuler

de manière optimale et quasi organique la distribution du plan, les spatialités intérieures, le développement des façades. Ici, il n'est plus question d'«affirmer l'architecture comme un parti ramené à quelques grandes lignes de force»¹⁴ d'une grande expressivité volumétrique appréhendée de l'extérieur comme en témoignait le croquis de Braem pour Glaverbel. L'architecture n'en est certes pas moins sculpturale dans son monolithisme et sa présence objectale sur le site. Toutefois,

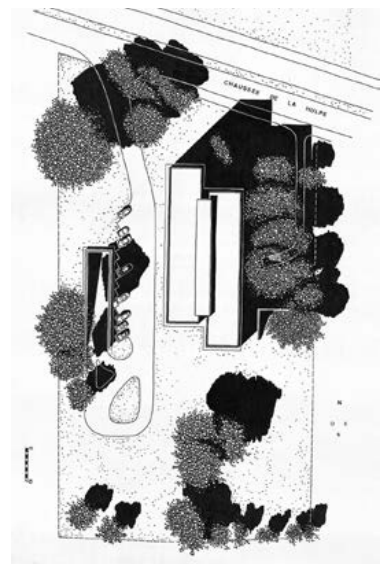


Fig. 11

Plan d'implantation (Fonds Constantin Brodzki, Archives et Bibliothèques d'Architecture de l'Université libre de Bruxelles).

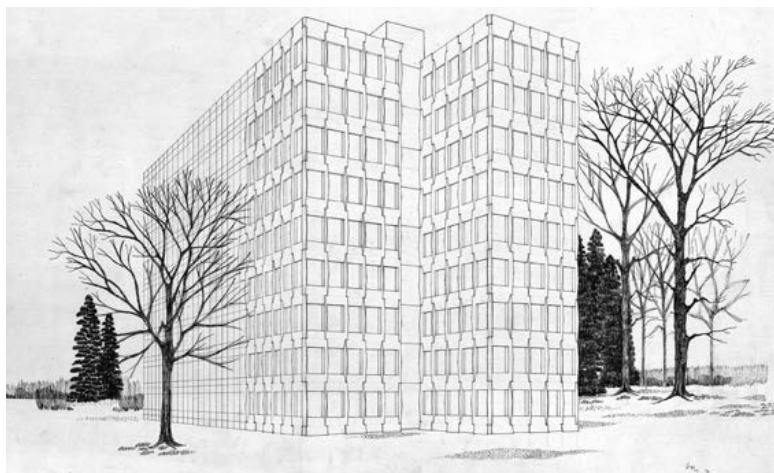


Fig. 12

Essai d'élévation de la répétition des modules sur l'ensemble du bâtiment (Fonds Constantin Brodzki, Archives et Bibliothèques d'Architecture de l'Université libre de Bruxelles).

à l'encontre d'une vision expressionniste¹⁵ qui porte l'architecte à exprimer un message ou sa personnalité dans son architecture, le bâtiment CBR souhaite traduire une quête d'expressivité qui s'en remet à «une recherche objective et scientifique de l'adéquation de la forme dans l'architecture»¹⁶ (fig. 12).

En réalité, le bâtiment CBR constitue un exemple d'une rare radicalité de recherche des capacités architectoniques de la mise en œuvre du béton coulé par l'entremise de processus de «semi-industrialisation»¹⁷. Comme alternative à la banalité générique du mur rideau, les exemples remarquables d'immeubles de bureaux que sont deux bâtiments de 1958, ceux de la BBL et du Focolin de Jacquain et Wabbes, affichaient tous deux en façade une structure porteuse développant un rythme à l'arrière duquel se positionnent les pans de vitrage de manière tout à fait indépendante. Avec le bâtiment CBR, Brodzki pousse la recherche d'une préfabrication de la façade jusqu'à son expression la plus élémentaire, intégrant le vitrage directement aux modules de béton coulé par l'entremise d'une parclose en bois¹⁸.

Désireux d'affirmer toutes les potentialités de la mise en œuvre du béton coulé, Brodzki proposera la forme ovale qui deviendra en quelque sorte

la marque de fabrique de la société CBR et sa capacité à répondre par l'entremise du béton coulé aux désirs de formes qui caractérisent la recherche d'un nouveau design architectural de l'époque. L'ensemble est livré monté sur chantier et n'a plus qu'à être fixé à la structure (fig. 13). En contrepartie aux vitrages fixes, le bâtiment tout à fait hermétique est doté d'un système de conditionnement composé d'éjecto-convecteurs intégrés en plinthe des éléments de façade. Intégrés aux éléments en béton de la structure constitutive du bâtiment et en grande partie dans le noyau central, les installations techniques ne devant plus être masquées par des caissons ou faux-plafonds, le béton du module de façade intégrant la fenêtre ovale et des dalles nervurées de type TT demeure apparent. Cette affirmation du rythme de la

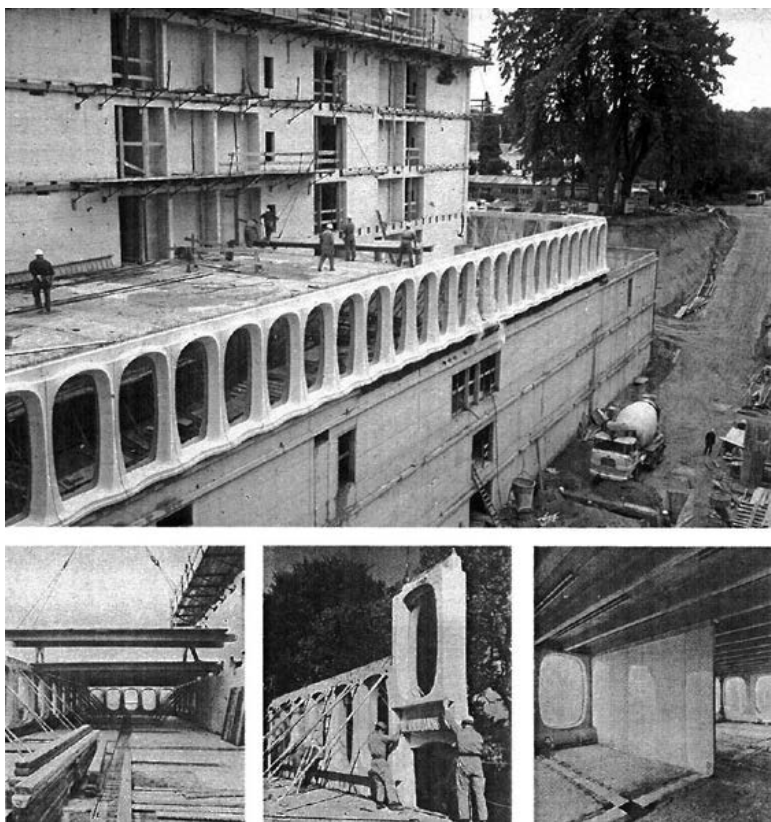


Fig. 13

Photo du chantier (© Constantin Brodzki).



Fig. 14a
Détail des modules de la façade (photo H. Lionnez).

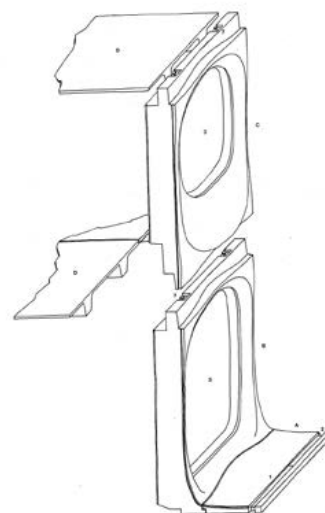


Fig. 14b
Axométrie d'assemblage des modules entre eux (Fonds Constantin Brodzki, Archives et Bibliothèques d'Architecture de l'Université libre de Bruxelles).

structure et de la matérialité du béton confère aux intérieurs une majesté raffinée dont le brutalisme est adouci par l'ovale du cadre de fenêtre.

En ce sens, le bâtiment CBR constitue un des exemples les plus conséquents d'utilisation du béton architectonique dans sa recherche d'un design qui embrasse, dès le début de la conception, l'ensemble du processus de mise en œuvre des éléments qui la compose. Extrait du cadre urbain, l'architecture de CBR exploite pleinement l'autonomie d'une écriture architecturale qui, dans le développement des géométries, assume son caractère d'infrastructure et la plasticité offerte par le béton coulé. Rien ne saurait déroger à la rigueur de la mise en œuvre de cette architecture élémentaire et minimaliste, même pas la mise en évidence d'une entrée. Celle-ci disparaît dans le développement implacable de la modulation. À un tel point que la firme prévoira par la suite l'implantation

d'une borne afin de permettre aux visiteurs de la repérer.

La recherche d'une définition rigoureuse et objective de l'architecture se confond avec une attention obsessionnelle sur la fonctionnalité du détail et de sa mise en œuvre. L'enveloppe trouve la plasticité des ondulations des ovales de la façade dans une attention scrupuleuse au bon écoulement des eaux de ruissellement à même de garantir sa pérennité dans le temps. Cette recherche de continuité se développe jusqu'au module de plinthe en pied de façade qui s'incurve pour se fondre avec le sol (fig. 14a et 14b), de sorte que l'architecture, comme le dira Brodzki, «semble sortir de terre». Il reconnaîtra également l'influence de Victor Horta dans la mise au point des façades du bâtiment CBR. Mais au-delà des lignes curvilinéaires, c'est la capacité de Horta à «donner l'impression d'une harmonie qui n'existe pas»¹⁹ qui l'inspire au plus haut chef.

CONSTRUIRE LA LISIÈRE DE LA FORÊT DE SOIGNES

La construction du siège de la Royale Belge, si elle s'accompagne d'un réaménagement complet des jardins et de l'étang, ne bouleverse aucunement la structure paysagère générale du boulevard du Souverain. La logique des grands domaines exclusifs est préservée. La situation est différente pour le cas de l'immeuble Glaverbel. La chaussée de La Hulpe présente une structure légèrement différente du boulevard du Souverain. Elle est également bordée de villas cossues et bourgeoises, mais moins imposantes que celles du boulevard du Souverain et, surtout, occupant des parcelles nettement plus réduites. Celles-ci, fortement arborées, forment une lisière bâtie de la forêt de Soignes. Or, le développement d'opérations tertiaires d'envergure, comme Glaverbel, nécessite le dégagement de superficies foncières importantes induisant le regroupement de plu-



Fig. 15

La clinique César de Paepe flambant neuve initie une mutation d'un quartier jusque-là exclusivement résidentiel qui se poursuit par la construction, à sa droite, du siège de la société Bâtiment et Ponts, selon la même orientation. Cliché de 1963 pris dans le cadre de l'élaboration du PPA n°6, dossier administratif D2328/9 (photo Ministère des Travaux publics, Service de Topographie et de Photogrammétrie).

sieurs parcelles qui, progressivement, modifient fondamentalement l'échelle de cette lisière. Cette évolution va occuper une place centrale dans les débats et les préoccupations des différents protagonistes qui participent, régulent ou subissent la transformation de la chaussée de La Hulpe durant toute la décennie 1960.

L'enclenchement de la mutation du caractère résidentiel de la chaussée précède l'immeuble Glaverbel d'une décennie, avec la construction, entre 1951 et 1953, de la clinique César de Paepe par les Mutualités socialistes (arch. Josse Mouton). Le bâtiment s'inscrit dans la forme étirée de la parcelle, s'implantant transversalement et légèrement en biais par rapport à la chaussée, présentant sur celle-ci une façade étroite d'une largeur équivalente à la villa qui préexistait.

La parcelle voisine, dégagée au même moment, est investie par Bâtiment et Ponts (Blaton Frères), qui y installe son siège et ses services administratifs en 1963 (fig. 15). L'immeuble suit l'orientation de la clinique, pour reprendre également la largeur en façade d'une grosse villa, laissant filer de part

et d'autre, en direction de la forêt, les arbres existants qui garnissent les mitoyennetés de la propriété. De taille modeste, il reste, avec ses cinq étages (dont le dernier en retrait) relativement couvert par la frondaison des arbres, sa discrétion étant renforcée par l'aménagement du parking à l'arrière du bâtiment.

L'entreprise de construction de la famille Blaton est, à ce moment, très active sur cette voie d'accès à la capitale qu'est la chaussée de La Hulpe, et y spéculait beaucoup sur le développement des activités tertiaires. Entre 1966 et 1967, elle construit un immeuble administratif au n° 120, pratiquement en face de l'entrée de l'hippodrome, en bordure des infrastructures de Solvay Sport, une filiale du célèbre groupe chimique à laquelle appartenait préalablement le terrain concerné par le projet de bureaux. Celui-ci est monté en association avec Egimo, une société foncière liée également à Solvay, qui a fortement participé au développement résidentiel de la couronne verte bruxelloise depuis l'entre-deux-guerres. Dans le cas présent, cette société renonce à un permis de lotir délivré en 1963 pour la construction de villas isolées pour

Solvay Sport²⁰, au profit d'un projet de bureaux. La valorisation de ses terrains attenant à la chaussée n'empêche pas Solvay Sport d'exiger le maintien d'une relation visuelle directe avec la frondaison de la forêt de Soignes. Afin de répondre à cette contrainte, le couple d'architectes formé par Monique Bertrand et Jacques Goossens Bara propose l'éclatement du programme en deux volumes sobres et géométriques, reliés par une galerie ouverte, passant à travers un bouquet d'arbres dont le maintien était exigé par les autorités communales²¹. Par cet éclatement, ils ne parviennent pas seulement, par le maintien de la prédominance des arbres, à conserver la lisière, ils l'inscrivent littéralement dans l'expérience du bâtiment, conférant au système d'entrée et à la galerie une véritable atmosphère de sous-bois (fig. 16). La poésie qui s'en dégage tranche avec la rigueur des bandeaux de béton des deux ailes de bureau et s'impose avec une telle évidence qu'elle en fait la couverture de la revue *Architecture* en 1968 (fig. 17).

Bien que le 120 chaussée de La Hulpe et le siège de Bâtiments et Ponts (n° 171), en jouant sur la



Fig. 16

Maquette du 120 chaussée de La Hulpe, montrant clairement la relation avec le site de Solvay Sport. Le développement du programme en deux petits immeubles reliés par une galerie garanti la vue exigée par Solvay Sport sur la lisière de la forêt de Soignes et permet de répondre à l'exigence du maintien d'un bouquet d'arbres au centre de la parcelle (© AVB, Dossier TP 90321).



Fig. 17

Couverture de la revue *Architecture*. La coloration jaune de la photo exacerbe l'ambiance de sous-bois générée par les grands arbres maintenus le long de la galerie reliant les deux ailes d'un bâtiment conçu en fonction des contraintes paysagères du site (*Architecture*, n° 86, novembre/décembre 1968).

transversalité des masses arborées, présentent un registre complètement différent du geste envolé et courbe de Jacquain, ces réalisations négocient toutes une relation forte avec le contexte de la forêt. Elles montrent deux voies pour traiter cette relation, l'une sur des lignes basses et filantes, en contraste avec le rythme serré et vertical de la forêt, tablant sur le jeu des arrière-plans, tandis que l'autre s'appuie précisément sur ce rythme, misant sur l'alternance arbre/bâti. C'est cette seconde voie qui prend progressivement l'ascendant, en partie du fait de l'action spéculative de Blaton, et de l'adéquation parfaite entre ces jeux de volume et les programmes de promotion de bureau, exigeant des surfaces géométriques optimales et neutres pour satisfaire une clientèle souvent encore inconnue au moment du projet, contrairement aux opérations corporatives liées à une entreprise en particulier comme pour Glaverbel ou la Royale Belge.

Alors qu'il conçoit le 120, Jacques Goossens Bara est également aux prises avec l'élaboration d'un Plan Particulier d'Aménagement, le PPA n° 6. L'architecte travaille, en effet, depuis 1958 comme urbaniste attaché à titre d'indépendant au Service des Travaux publics de Watermael-Boitsfort²², avec trois autres architectes indépendants, John Eggericx, Jacques et Hervé Doyen. Dévoilé lors de l'enquête publique en 1964,

le plan vise à déterminer, une fois pour toute, le futur de la lisière résidentielle le long de la chaussée de La Hulpe, en assurant, par l'alternance des nouveaux volumes, une relation visuelle avec la forêt (fig. 18). Dans cette alternance, la hauteur des gabarits, de plus de huit étages, est justifiée par l'opportunité de conserver de cette manière le plus d'arbres et d'espaces verts possible²³.

Fig. 18

Maquette des volumes prévus dans le périmètre du PPA n°6, avec, en son centre, la forme caractéristique du siège de Glaverbel (brochure d'information des autorités communales au sujet du PPA n°6, dossier administratif D2328/9 (© SPRB).



C'est précisément avec le même objectif de sauvegarde du «visage forestier»²⁴ qu'une intense opposition au projet va se fédérer, notamment autour du premier comité de quartier de l'histoire des luttes urbaines à Bruxelles, le Comité pour la Sauvegarde de Watermael-Boitsfort. Celui-ci demande explicitement de limiter la hauteur des futures constructions aux bâtiments déjà présents²⁵ –le Glaverbel et le siège de Bâtiments et Ponts– ou, à tout le moins, de rester inférieure à la cime des arbres²⁶, afin d'éviter la création d'un *Boitsfort Chicago*. L'expression, répétée dans plusieurs articles de presse²⁷, cherche à dénoncer, par une image forte, la politique d'urbanisation défendue par la commune, en particulier par le trio qui porte politiquement le projet, formé par le bourgmestre Jacques-Henri Wiener, l'échevin des Travaux publics Raoul Wiart et l'échevin des Finances Michel Devleeschouwer. Ceux-ci justifient la densité du plan par l'opportunité d'un rééquilibrage des finances communales via le revenu cadastral²⁸, et jugent le recours à des bâtiments élevés comme un outil de protection du caractère vert du sol maintenu de cette manière dégagés²⁹. Ils retournent donc l'argument principal des riverains qui, de leur côté, dénoncent une politique limitée au laisser-faire par rapport aux logiques foncières des promoteurs (fig. 19).

L'insistance du Collège à proposer l'autorisation de construction d'immeubles conformes aux prescriptions du Plan d'Aménagement qu'il tente de faire approuver par l'autorité centrale laisse, en effet, planer le doute. Cette autorité centrale, l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, exige d'ailleurs, après un premier refus à Blaton pour la construction à côté de son siège³⁰ d'un immeuble de bureaux, un gel des permis tant que le Plan d'Aménagement n'est pas

définitivement avalisé par le Ministre des Travaux publics³¹. Ce sera chose faite en janvier 1967. Le plan reste inchangé le long de la chaussée de La Hulpe, mais est amputé des volumes les plus polémiques vu leur proximité aux parcelles résidentielles voisines et à la forêt. La charge menée contre le PPA n° 6 a largement contribué à installer une méfiance profonde et tenace entre les riverains et leurs représentants politiques. Cela va constituer le terreau de l'ostracisme dont va bientôt faire l'objet la planification urbaine à Bruxelles, liée à la dénonciation de la collusion entre promotion privée et pouvoirs politiques³², cause d'une transformation considérée comme erratique du cadre urbain bruxellois. Néanmoins, pour autant que la reconfiguration de la chaussée de La Hulpe corresponde, en effet, à l'impulsion de certains promoteurs désireux de s'y implanter³³, il serait faux d'avancer qu'elle ne fait qu'encadrer à posteriori les velléités de la spéculation immobilière. Au contraire, elle s'inscrit dans une stratégie générale de développement et de restructuration de la commune.

INTENSIFIER LA COMMUNE VERTE

Si le plan d'aménagement de la chaussée de La Hulpe porte le numéro 6, c'est qu'il fait partie d'une série de plans conçus ou envisagés sur l'ensemble du territoire communal, cadrés par un *Plan Pilote*, élaboré parallèlement aux différents PPA par le quatuor d'architectes dont fait partie Goossens-Bara, engagé comme conseiller technique dès le début du mandat du bourgmestre Wiener et de l'échevin Raoul Wiart. Rendu public en 1967³⁴, ce plan directeur est chargé de tracer les grandes lignes de la politique urbanistique de la commune. Son territoire présente, à la fin des années

1950, un paysage urbain essentiellement caractérisé par une urbanisation à faible densité et verdoyante autour des anciens noyaux villageois et sur le plateau de Watermael-Boitsfort, dominé par l'esthétique pittoresque des cités-jardins du Logis et Floréal (fig. 20). Le plan encadre littéralement les quartiers existants par trois grands axes de distribution. Le premier est la chaussée de La Hulpe, le second, le débouché de l'autoroute de Namur sur le territoire d'Auderghem, et le troisième devait prendre la forme d'un viaduc à construire par-dessus la ligne ferroviaire 161 Bruxelles-Namur. À cette superstructure se greffent des zones pour l'habitat en hauteur et deux zones tertiaires, le long de l'axe formé par le boulevard du Souverain et la chaussée de La Hulpe: le site de la Royale Belge et la principale, au croisement avec le chemin de fer, où s'implante précisément Glaverbel. Le plan indique également deux lieux de polarité: la place Wiener, avec la maison communale, et la place Keym.

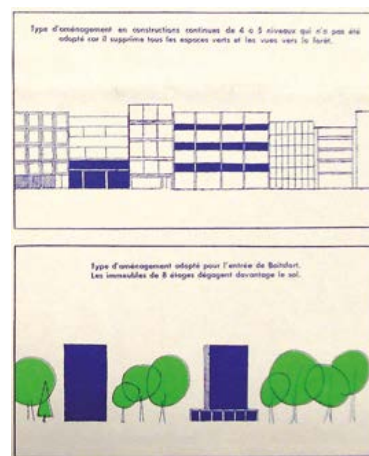


Fig. 19 Schéma diffusé par les autorités communales de Watermael-Boitsfort pour expliquer et justifier le parti volumétrique du PPA, qui privilégie des immeubles élevés suffisamment écartés les uns des autres pour maintenir la frondaison de la lisière de la forêt de Soignes (brochure d'information des autorités communales au sujet du PPA n°6, dossier administratif D2328/9 (© SPRB).

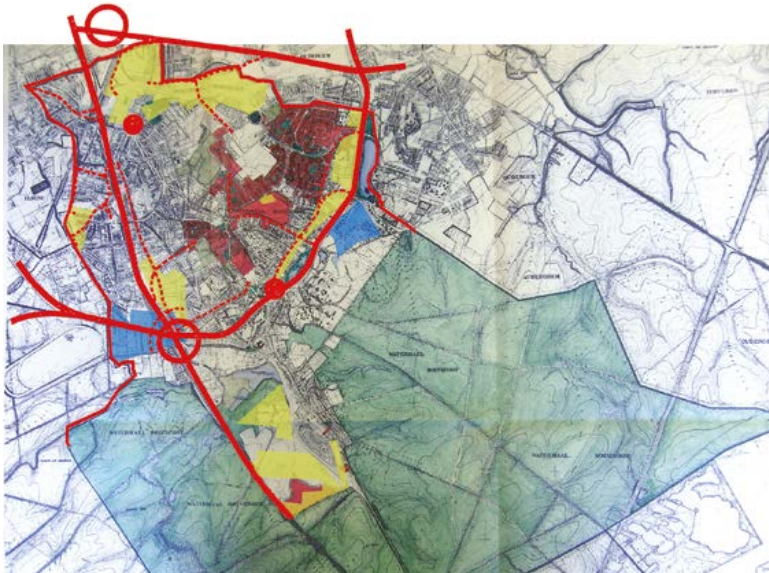


Fig. 20

Superposition de différents schémas du plan pilote sur la carte topographique de la commune sur laquelle est indiqué en rouge la superficie occupée par du logement social, tirée des archives de John Eggerix liées à l'enquête préparatoire au plan pilote (montage de G. Leloutre, © Fondation CIVA, Bruxelles, Fonds John Eggerix).

L'intérêt du document réside dans la manière dont il prend en compte trois dynamiques supra communales structurantes de l'évolution de l'est de l'agglomération à partir du milieu des années 1950, liées à l'infrastructure métropolitaine : la politique de gestion des eaux, le développement du réseau autoroutier et la planification régionale.

La première dynamique est celle de la régulation et l'assainissement de la vallée de la Woluwe et de ses affluents, via la construction de collecteurs, entreprise pour laquelle les communes concernées se rassemblent dans une intercommunale en 1925³⁵. L'ampleur des travaux, couplée à l'aménagement de nouvelles voiries importantes comme le boulevard de la Woluwe, va bouleverser la structure des communes traversées, qui va opérer une redistribution de leurs polarités commerciales, civiques et sportives³⁶ le long de cette *vallée intercommunale*³⁷. Les travaux du collecteur du Watermaelbeek débutent en 1959, ouvrant la voie à l'urbanisation des

terrains marécageux qui longeaient le ruisseau, avec la pêcherie et la Herronière, couplé à la reconfiguration de la place Keym, avec un centre commercial à l'échelle des nouveaux quartiers.

Pour partie, la création de nouvelles voiries sur le lit des ruisseaux participe à la mise en œuvre du plan des routes, initié en 1949 et fortement soutenu par l'organisation de l'Exposition internationale de 1958. Ce plan prévoit l'aménagement d'autoroutes urbaines selon un schéma radioconcentrique, positionnées à l'épicentre du réseau national d'autoroute, dont la chaussée de La Hulpe et les boulevards de la Woluwe et du Souverain font clairement partie. Fixant les nouveaux gabarits en retrait par rapport aux villas préexistantes, le PPA n° 6 intègre d'ailleurs l'élargissement de la chaussée portée à 50 m afin de permettre l'aménagement d'un tunnel qui ne sera finalement jamais construit.

Le plan des routes est régulièrement remanié³⁸, en fonction de l'avan-

cement de l'étude pour le projet de plan de secteur pour l'agglomération bruxelloise, menée à cette époque par les urbanistes du Groupe Alpha. Parmi leurs propositions figure, pour le cas de Watermael-Boitsfort, l'aménagement d'une nouvelle liaison routière entre La Hulpe et le Quartier Léopold, par-dessus les voies ferrées de la ligne Bruxelles-Namur. Alors qu'elle la juge peu relevante par rapport aux besoins liés au trafic routier, l'Administration des Routes étudie néanmoins, pour cette liaison, plusieurs solutions de croisement avec la chaussée de La Hulpe, dans le cadre de l'élaboration du PPA n° 6³⁹. Le tracé de cette liaison permet, en tous les cas, au groupe de Goossens-Bara de compléter son dispositif infrastructurel de la partie urbanisée de Watermael-Boitsfort, selon le plan pilote distribué par ses périphéries, évitant tout trafic de transit dans les rues résidentielles. Le schéma clarifie également l'élargissement de l'avenue Van Beecelaere dans le PPA n° 6, avenue destinée dans ce contexte à servir de bretelle de liaison entre la nouvelle autoroute urbaine et les quartiers environnants et où le PPA prévoit la construction d'immeubles de logements collectifs en hauteur (jusqu'à dix-huit étages) (en rouge sur la fig. 21), dont une partie fut effectivement réalisée par les entreprises Ruttiens, selon les dessins de Jacques Goossens-Bara et Monique Bertrand.

PÔLES PÉRIPHÉRIQUES

Le plan pilote reprend explicitement un autre concept du Groupe Alpha pour l'agglomération bruxelloise : le développement de pôles administratifs périphériques, afin de soulager la pression automobile et foncière des parties centrales de l'agglomération. Au moment où s'élaborent le plan pilote et le PPA

n° 6, ce concept n'en est alors qu'à l'état d'idée générale. Le projet de reconfiguration de la chaussée de La Hulpe va offrir l'occasion d'une première formalisation. Le débat qui en découle dévoile des divergences de vue importantes tant sur le plan de l'opportunité du programme –la création d'un centre tertiaire périphérique– que sur la forme à lui donner dans cette partie forestière de l'agglomération et pour laquelle l'immeuble Glaverbel va servir de jalon. Surtout, il permet de comprendre un peu mieux l'une des intentions de la seule tentative de planification générale de l'agglomération bruxelloise durant la période d'intense développement tertiaire dans la capitale⁴⁰. Les autorités communales justifient précisément le rassemblement de bureaux le long de la chaussée au nom de la décentralisation urbaine que préconisent selon elles les urbanistes en charge du plan de secteur⁴¹. En réalité, les urbanistes du Groupe Alpha accompagnent cette décentralisation de critères précis, liés à la taille critique de création d'un véritable nouveau quartier «où les employés peuvent trouver sur place un ensemble valable de services» et dont la densité rend possible de «rentabiliser les transports en commun»⁴².

Devant se prononcer sur le PPA n° 6, Victor Bure sollicite en 1966 l'avis du Groupe Alpha, qui se révèle négatif. La question même de l'intérêt de l'endroit pour des bureaux est posée. Si leur présence est «malheureusement acquise», la position des urbanistes à ce propos consiste à éviter de promouvoir l'essaimage de zones administratives non à même de rentabiliser les équipements connexes nécessaires. Pour eux, le périmètre du PPA entre dans cette dernière catégorie. Ils lui contestent le statut d'«entrée de ville», pourtant revendiqué par la

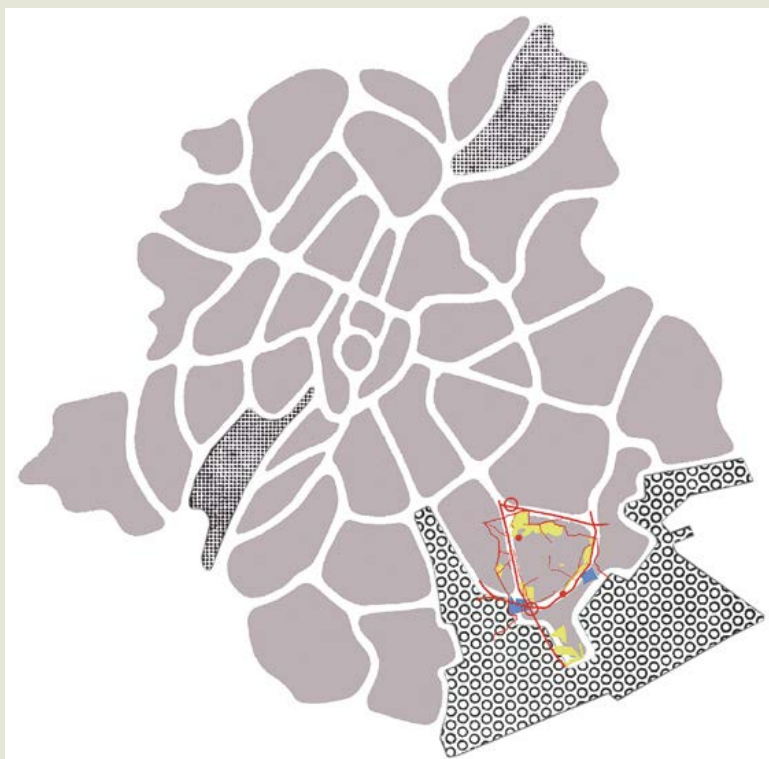
L'AUAT

L'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (AUAT) avait été créée en 1945 pour appliquer les dispositions des lois de 1944 et 1946 qui obligent les communes à planifier leur développement via des plans d'aménagement¹. Ces lois avaient été votées avec un caractère provisoire, en attendant une législation instaurant une planification systématique, à l'échelle de tout le pays, et directement coordonnée par l'État. C'est chose faite en mars 1962 avec la loi organique sur l'Aménagement du Territoire. La planification nationale prendra rapidement la forme des plans de secteur, soit des plans d'affectation du sol pour un périmètre régional restreint à une portion de province. Les dix-neuf communes de l'agglomération bruxelloise constituent un secteur pour lequel le pro-

jet est confié au Groupe Alpha, un bureau d'études chargé par l'AUAT, en la personne de son directeur, Victor Bure, en 1949, d'une étude exploratoire sur le développement régional de Bruxelles. Le Groupe Alpha s'inscrit bien dans son temps et applique les principes modernistes de séparation des fonctions, de catégorisation stricte du trafic et d'organisation de la cité sur base «d'unités cohérentes d'aménagement»², mettant le réseau des routes principales à profit pour circonscrire et distribuer ces unités, allant parfois à l'encontre de la logique purement circulaire des ingénieurs de l'Administration des routes.

NOTES

1. Voir article de G. Leloutre, p. 122 à 124.
2. Rapport à la CNAT 1966.



Superposition des unités d'aménagement de l'avant-projet de plan de secteur Alpha et du plan pilote reconstitué, montrant la parfaite adéquation entre le plan communal et la subdivision de l'agglomération prévue par le Groupe Alpha, où les unités d'aménagement sont circonscrites par les autoroutes urbaines afin de les préserver du trafic de transit (rapport du Groupe Alpha à la CNAT, 1966, archive des auteurs. Montage de G. Leloutre).





Sud de la chaussée de La Hulpe entre la drève des Tumuli et la drève du Comte (actuellement n° 169 à 189). Clichés noir et blanc de 1963 pris dans le cadre de l'élaboration du PPA n° 6, dossier administratif D2328/9 (photographies Ministère des Travaux publics, Service de Topographie et de Photogrammétrie); clichés couleurs: W. Kenis, 2017 © SPRB].



Fig. 21

Plan Particulier d'Aménagement n° 6, dans sa version approuvée en 1967. Les liserets bordeaux entourent et excluent du plan les opérations contestées par les comités d'habitants (© commune de Watermael-Boitsfort, Service des Travaux publics).

commune, et préconise une attitude discrète par rapport au contexte forestier, en axant la composition sur le bâtiment Glaverbel alors en construction. Dans cet ordre d'idée, ils regrettent la taille réduite du périmètre, qui devrait être étendu jusqu'à la forêt de Soignes, en vue de bien préciser, par la fixation des gabarits, les données relatives à sa protection⁴³.

Bure ne se range pas à leur avis. Il évoque la présence de la gare de Boitsfort, que la SCNB envisage d'intégrer, via une mise à quatre voies «à moyen terme» dans son «métro B», un réseau ferroviaire métropolitain reliant directement la chaussée de La Hulpe au quartier Léopold et à la rue Royale via une nouvelle connexion souterraine⁴⁴. De cette manière, il suit l'avis de la division provinciale de l'AUAT, rédigé par Victor-Gaston Martiny, professeur en architecture à l'Aca-

démie des Beaux-Arts de Bruxelles et de La Cambre, ainsi qu'à l'Institut d'urbanisme de l'ULB avec Victor Bure, mais également Architecte-Urbaniste en chef de la province de Brabant⁴⁵, qui au contraire du Groupe Alpha, salue le PPA du point de vue de l'art urbain. Selon Martiny, la disposition et la répartition des parties hautes tant des bureaux que des résidences, «le tout encadrant l'intéressant complexe architectural «Glaverbel», laisse augurer favorablement d'une entrée de ville monumentale de l'agglomération bruxelloise»⁴⁶.

CONCLUSION

Dans les coupures de journaux et brochures produites tant par les porteurs du PPA n° 6 (fig. 21) que par ses détracteurs que conservent les archives de la Direction de l'Urbanisme d'une Administration

de l'Aménagement du Territoire aujourd'hui régionalisée, se retrouve le texte d'une tribune libre parue dans la revue *La Maison* en 1966. Elle est signée par Stanislas Jasinski, architecte auteur de nombreuses résidences de prestige dans la couronne verte bruxelloise. Il y mentionne le caractère précurseur du PPA n° 6 qui tente de concilier «l'extension démographique avec le maintien des zones vertes qui constituent (...) la parure de ces régions situées en bordure de la forêt de Soignes.» Périlleuse équation que, selon l'architecte, seule «l'irréductible nécessité de bâtir en hauteur» peut résoudre. C'est précisément ce qu'instaure le PPA n° 6. Mais Jasinski pose la critique sur les modalités de mise en œuvre de ce type de plan, en particulier sur la capacité des pouvoirs publics à garantir l'intérêt des architectures à venir. Il souligne l'absence de toute mesure, dans la législation



Fig. 22a et 22b

Photos aériennes de la chaussée de la Hulpe en 1953 et 2015 (© Bruciel) avec superposition de l'indication des points des prises de vue du reportage photographique effectué durant l'élaboration du PPA n°6 autour de 1965, repris pour le reportage de 2017.

sur la planification, pour cadrer le «caractère esthétique des futures constructions et le défaut de critères pour en estimer la valeur».

La critique de Jasinski est juste, et explique à elle seule en grande partie la faillite des projets de transformation moderne de Bruxelles, où les autorités ne parviendront que trop rarement à faire correspondre les réalisations aux intentions urba-

nistiques initiales. Avec les sièges de la Royale Belge, Glaverbel et CBR, le cas de Watermael-Boitsfort ou, à tout le moins, de l'axe du boulevard du Souverain et de la chaussée de La Hulpe, peut être considéré comme une exception, tant ces architectures entrent en résonance avec la volonté générale de planifier à la fois une nouvelle épine dorsale pour la commune et une lisière remodelée pour la forêt

(fig. 22a et 22b). Dans les trois cas, le rapport radical à la nature, aux arbres et à l'espace ouvert se traduit jusque dans les détails de l'architecture, détails qui rejaillissent à leur tour dans une appréhension renouvelée du rapport à la ville, qui échappe finalement littéralement à la notion de porte, mais qui s'aborde dans une connivence radicale entre espaces ouverts et construits.

NOTES

1. Le siège de Glaverbel remporta les suffrages du public vingt ans après sa construction, lors d'une enquête sur le plus beau bâtiment de Bruxelles construit depuis la guerre. In FERON, C., «Bruxelles Moderne», in coll., *50 ans architecture - Bruxelles*, Institut supérieur d'architecture Saint-Luc-CERAA, Bruxelles, 1989, p. 34.
2. BURNIAT, P. (1), «L'architecture du tertiaire [Bruxelles, 1920-1970]», in coll., *Modernisme. Art Déco*, Bruxelles, 2004, p. 113-120; BEKAERT, G. et STRAUVEN, F., *La construction en Belgique 1945-1970*, éd. Confédération nationale de la Construction, 1971.
3. Lettre du 29 août 1963 de P. Evrart, directeur adjoint de la Royale Belge à Frans Guillaume, bourgmestre, Archives de la commune d'Evere, PPA 7C5, dossier administratif, fardé «Élaboration».
4. RYCKEWAERT, M., *Building the economic backbone of the Belgian Welfare State: Infrastructure, planning and architecture 1945-1973*, 010 Publishers, Rotterdam, 2011.
5. Sur la notion de *roadscape* et la construction d'un *roadscape* bruxellois, voir LELOUTRE, G., PELGRIMS, Cl., «Le *roadscape* bruxellois: le rôle de la route dans la rénovation urbaine ou la coproduction d'une infrastructure paysagère», in DEBROUX, T., VANHAELLEN, Y., LE MAIRE, J., *L'entrée en ville. Aménager, expérimenter, représenter*, Architecture, Aménagement du Territoire et Environnement, éd. de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2017, p. 43-62.
6. Carlo R. Chapelle dans sa note historique, suite à l'entretien qu'il a eu avec Claude Rebold, restitué très précisément ce travail de paysagisme: «Cette réinvention topographique et botanique du paysage se basa non sur l'invention d'un nouveau jardin "botanisant", mais sur la réinvention de rythmes; ce bâtiment nouveau demandait un environnement tout nouveau lui aussi, que l'on aurait pu qualifier de "fort" [...] dans quoi, bientôt et le plus tôt possible, la nature, pour une bonne part, aurait l'occasion de reprendre ses droits», CHAPELLE, C.R., *Notes pour le projet d'une étude historique du siège social de la Royale Belge*, document non publié, p. 63.
7. Commentaire de Renaat Braem en marge de l'essai, BEKAERT, G. et STRAUVEN, F., *op. cit.*, p. 67. Dans ce même commentaire, Braem précise que l'architecte van Kuyck avait été également convié au même titre que des architectes-hommes d'affaires bruxellois ajoutant que ni lui, ni Jacquain n'était représenté à l'Expo 58, ne plaisant pas à l'*establishment*.
8. Document manuscrit gentiment mis à disposition par M. Bernard Lizin des Ateliers de Genval.
9. Note manuscrite de Jacquain, *op. cit.*
10. Ces projets sont succinctement présentés dans l'ouvrage de HOSTE, G., *Constantin Brodzki architecte*, Mardaga, Sprimont, 2004.
11. Conformément aux exigences de certains membres du conseil d'administration de CBR.
12. Dans l'entretien concédé à Constance Roman, Constantin Brodzki fait référence au système PERT (*Program Evaluation and Review Technology*) utilisé par la marine américaine, approche à laquelle il a été directement confronté à l'occasion de sa participation comme stagiaire en 1949 au projet du siège des Nations Unies à New York et qui lui permettra de connaître personnellement Marcel Breuer.
13. Selon Bontridder «Rien n'est plus réfléchi, plus rigoureux, plus élaboré qu'un projet de Brodzki et cela dès le début de sa carrière».
14. PUTTEMANS, P., *Architecture Moderne en Belgique*, Vokaer, Bruxelles, 1974, p. 176.
15. BEKAERT, G. et STRAUVEN, F., *op. cit.*, p. 71.
16. *Ibidem*.
17. Au sein d'un contexte belge de l'après-guerre fortement marqué par le caractère artisanal de l'industrie de la construction, par un système d'adjudications publiques favorisant les offres les plus basses à l'exclusion de tout autres critères d'appréciation, par l'absence d'industrialisation du bâtiment, Pierre Puttemans fait le constat d'une médiocre qualité de la construction et du mauvais aspect du détail de bâtiments, que la simplification des formes et de la modénature soulignent particulièrement fort. Toutefois, au sein de ce contexte, il identifie la «semi-industrialisation» comme une des deux tendances proposées par l'architecture moderniste en réponse à cette situation. Cette recherche consiste à pousser très loin une «semi-industrialisation», c'est-à-dire «portant sur des séries relativement faibles d'éléments identiques [...] dont la modénature, la qualité des assemblages, la perfection du grain assureraient à l'architecture un aspect luxueux qui lui permettrait à la fois de se distinguer de la masse de la production courante et d'éviter les contradictions entre formes simples et l'imperfection de l'exécution». Puttemans associe clairement le bâtiment de CBR comme un exemple particulièrement abouti de cette recherche, bâtiment qu'il qualifie «d'aboutissement raffiné des recherches amorcées par le Foncolin». PUTTEMANS, P., *op. cit.*, p. 163.
18. L'intégration du vitrage aux modules de béton et le travail d'assemblage des modules sans éléments de raccord, ne laissaient aucune marge de tolérance dans la dimension des éléments. Pour ce faire, à la demande de Brodzki, l'emploi de moules en polyester, toujours sujets à de petites déformations, a été substitué par des moules en epoxy tout à fait stable. Ce fut une première.
19. Propos recueillis par Constance Roman le 30 novembre 2015 et restitués dans son mémoire, *op. cit.*, p. 16.
20. Rapport du Service Technique au Collège du 21 décembre 1965, rédigé par M. Perelle à M. Schoonjans, Ir en Chef-directeur, Archives de la Ville de Bruxelles, Dossier TP 90321.
21. Entretien avec Monique Bertrand.
22. DE HENS, G., MARTINY, V.-G., *Une école d'architecture. Des tendances. 1766-1991*, Académie Royale des Beaux-Arts de Bruxelles - I.S.A.V.H., Bruxelles, 1992, p. 195.
23. Interview de Goossens-Bara reprise dans s.n. «Faut-il construire les villes... à la campagne», in *Pourquoi Pas?*, 8 janvier 1965. Les propos sont repris par *La Libre Belgique* du 8 février 1966.
24. Expression reprise d'une lettre de protestation du Comité de Sauvegarde de Watermael-Boitsfort à Victor Bure, directeur de l'Auat du 3 novembre 1965, SPRBC, Direction de l'Urbanisme, PPA n° 6 «Plateau de Boitsfort», dossier Administratif, Bruxelles possède l'avantage exceptionnel pour une ville de plus d'un million d'habitants, de conserver à proximité relative du centre une ceinture très étendue de quartiers à faible densité d'habitat LLB 7 février 1968.
25. Lettre de P. Luybaerts, directeur de la s.a. Eternit, se faisant relais du comité de riverains, à Victor Bure, directeur de l'Auat, du 31 octobre 1964.

26. Lettre de P. Luypaerts, directeur de la s.a. Eternit, à Victor Bure, directeur de l'AUAT, du 9 novembre 1964.
27. Expression relayée par la presse (coupures de *La Libre Belgique* et du *Touring Club*).
28. Brochure *Pourquoi ?*, distribuée par le Collège communal de Watermael-Boitsfort, rédigée au nom des échevins Raoul Wiart et Michel Devleeshouwer.
29. Wiart cite sciemment le cas de la drève des chênes, où les arbres séculaires ont dû être abattus pour céder la place à un lotissement de logements unifamiliaux.
30. Refus notifié en août 1964, soit avant même l'ouverture de l'enquête publique des PPA 6 et 7 (source: note de Victor Bure à l'attention du Ministre des Travaux publics Bohy du 25 novembre 1964).
31. Note de Victor Bure pour le Ministre des Travaux publics du 9 octobre 1965.
32. ARON, J., *Le tournant de l'urbanisme bruxellois*, Fondation Joseph Jacquemotte, Bruxelles, 1978; ROGGEMANS, M.-L., *La planification de l'espace urbain bruxellois: analyse sociologique des plans particuliers d'aménagement approuvés par Arrêté Royal dans les 19 communes de l'agglomération bruxelloise*, ULB, 1975, p. 148; CULOT, M. (dir.), *Bruxelles architectures: de 1950 à aujourd'hui*, AAM, Bruxelles, 2012.
33. Le PPA n° 6 fera naître de vives critiques auprès d'architectes bruxellois de premier plan. Pierre Puttemans, par exemple, dénonce amèrement la situation dans laquelle sont placés les urbanistes face à la nécessité de donner une forme à des développements dont aucun plan supérieur ne permet d'estimer l'ampleur, et réduits à dessiner à la va-vite un cadre pour des opérations que les spéculateurs immobiliers ont déjà ficelées (Architecture).
34. Aucune trace du plan pilote n'a été retrouvée auprès de l'administration communale de Watermael-Boitsfort. Les quelques images et descriptions proviennent d'un mémoire pour l'obtention du diplôme en architecture à l'ISAE La Cambre, écrit par Ph. Peeters sous la direction de Jean-Pierre Blondel en 1984, intitulé «Watermael-Boitsfort ou l'évolution des politiques urbanistiques d'une commune de l'agglomération bruxelloise». Une copie des planches de l'enquête préliminaire se trouve dans les archives de John Eggericx, conservées aux AAM (Fonds John Eggericx).
35. s.n., *Eau(X). Assainissement des Eaux: la structure intercommunale des grandes vallées de Bruxelles et ses abords*, Société intercommunale pour le détournement et le voûtement de la Senne dans l'agglomération bruxelloise, Bruxelles, 1983, p. 41.
36. Le cas de Woluwe-Saint-Lambert est le plus spectaculaire, avec le regroupement de part et d'autre d'une parkway constituée par le boulevard, le ruisseau de la Woluwe et le parc Malou, du *Shopping centre*, du centre sportif du stade Fallon et, aujourd'hui, du centre culturel de la commune. Sur le montage de ce projet, voir: VAN HAELEN, Y., LELOUTRE, G., «Shopping centres as catalyst for new multifunctional urban centralities: The case of two shopping centres around Brussels», in AVERMAETE, T. et GOSSEVE, J. (Eds.), *Shopping Town Europe, 1945-1975. Building Collectivity in Times of Corporate Modernity*, Bloomsbury Academic, Londres, 2017, p. 51-64.
37. *Ibidem*.
38. Jusqu'en 1973, où la toute nouvelle administration de l'Agglomération bruxelloise décide d'un moratoire sur la construction des autoroutes urbaines.
39. Lettre de G. Claes, Ingénieur en chef-Directeur des Ponts et Chaussées ff à Wurth, Ingénieur en chef-Directeur de l'AUAT du 4 novembre 1966.
40. Plan Alpha n'a jamais été publié. Le projet est complètement retravaillé à partir de 1973 par les services de l'Agglomération bruxelloise, créée en 1971.
41. Brochure *Pourquoi?, op. cit.*
42. Rapport du Groupe Alpha à la CNAT, p. 73.
43. Rapport du Groupe Alpha, signé par Étienne Piron, à Victor Bure concernant le PPA, daté du 1^{er} septembre 1966.
44. Note de Victor Bure au Ministre des Travaux publics du 23 novembre 1966, SPRB, Direction de l'Urbanisme, PPA n° 6, dossier administratif.
45. DE HENS, G., MARTINY, V.-G., *op.cit.*, p. 257.
46. Rapport de la Députation permanente à l'AUAT du 25 avril 1966, comprenant une note de V.G. Martiny datée du 14 avril 1966, SPRB, Direction de l'urbanisme, PPA n° 6, dossier administratif.

Shaping the edge of the forest with corporate architecture Royale Belge, Glaverbel and CBR in Watermael-Boitsfort

In the early 1960s, three major Belgian companies built their headquarters along the emblematic parkway formed by Chaussée de la Hulpe/ Terhulpansesteenweg and Boulevard du Souverain/ Vorstlaan. All three opted for a corporate architecture that was not only representative of their identity, but also embodied the modern desire to build within a verdant landscape. This article looks at the interactions between architectural and urban planning considerations, tracing the chronology of developments and demonstrating how the architecture of the head offices of Royale Belge and Glaverbel influenced a general urban planning policy which, in turn, spilled over into the design of the CBR building. The quality and heritage value of these three buildings is derived from this accomplished combination of scales. As all three prepare to start new lives, now is the right moment for this aspect to be highlighted.

COLOPHON

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Marc Basyn, Stéphane Demeter,
Paula Dumont, Murielle Lesecque,
Griet Meyfroots, Cecilia Paredes
et Brigitte Vander Bruggen

RÉDACTION FINALE EN FRANÇAIS

Stéphane Demeter

RÉDACTION FINALE EN NÉERLANDAIS

Paula Dumont et Griet Meyfroots

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Murielle Lesecque

COORDINATION DE L'ICONOGRAPHIE

Paula Dumont et Julie Coppens

COORDINATION DU DOSSIER

Paula Dumont

AUTEURS/COLLABORATION

RÉDACTIONNELLE

Bruno Campanella,
Anne De Bardzki-Granon,
Odile De Bruyn, Yannick Devos,
Denis Diagre, Paula Dumont,
Eric Hennaut, Valentine
Jedwab, Roger Langohr,
Catherine Leclercq, Géry Leloutre,
Isabelle Leroy, Hubert Lionnez,
Michel Louis, Cristina Marchi,
Elena Marinova, Cristiano Nicosia,
Luc Teper, threetwohoot,
Brigitte Vander Bruggen,
Ann Voets, Luc Vrydaghs

TRADUCTION

Gitracom, Ubiquis

RELECTURE

Martine Maillard, Ann Degraeve
et le comité de rédaction

GRAPHISME

La Page sprl

CRÉATION DE LA MAQUETTE

The Crew communication sa

IMPRESSION

IPM printing

DIFFUSION ET GESTION

DES ABONNEMENTS

Cindy De Brandt,
Brigitte Vander Bruggen.
bpeb@sprb.irisnet.be

REMERCIEMENTS

Constantin Brodzki, Danielle Scherens

ÉDITEUR RESPONSABLE

Bety Waknine, Directrice générale de
Bruxelles Urbanisme et Patrimoine de
la Région de Bruxelles-Capitale,
CCN – rue du Progrès 80,
1035 Bruxelles.

Les articles sont publiés sous la
responsabilité de leur auteur. Tout
droit de reproduction, traduction
et adaptation réservé.

CONTACT

Direction des Monuments et
Sites - Cellule Sensibilisation
CCN – rue du Progrès 80, 1035 Bruxelles
<http://patrimoine.brussels>
aatl.monuments@sprb.irisnet.be

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Malgré tout le soin apporté à la
recherche des ayants droit, les éventuels
bénéficiaires n'ayant pas été contactés
sont priés de se manifester auprès de la
Direction des Monuments et des Sites
de la Région de Bruxelles-Capitale.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AGR – Archives générales du Royaume
ARB – Académie royale de Belgique
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles
Département JPEU – Département
Jardin, Paysage et Écosystème urbain
IRSIA – Institut pour l'Encouragement
de la Recherche scientifique dans
l'Industrie et l'Agriculture
KBR – Bibliothèque royale de Belgique
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor
het Kunstpatrimonium / Institut
royal du Patrimoine artistique
MVB – Musée de la Ville de Bruxelles
MRAH – Musées royaux d'art et histoire
SPRB – Service public
régional de Bruxelles
ULB – Université libre de Bruxelles

ISSN

2034-578X

DÉPÔT LÉGAL

D/2017/6860/017

*Dit tijdschrift verschijnt ook
in het Nederlands onder de
titel «Erfgoed Brussel».*



Déjà paru dans Bruxelles Patrimoines

001 - Novembre 2011
Rentrée des classes

002 - Juin 2012
Porte de Hal

003-004 - Septembre 2012
L'art de construire

005 - Décembre 2012
L'hôtel Dewez

Hors série 2013
Le patrimoine écrit notre histoire

006-007 - Septembre 2013
Bruxelles, m'as-tu vu ?

008 - Novembre 2013
Architectures industrielles

009 - Décembre 2013
Parcs et jardins

010 - Avril 2014
Jean-Baptiste Dewin

011-012 - Septembre 2014
Histoire et mémoire

013 - Décembre 2014
Lieux de culte

014 - Avril 2015
La Forêt de Soignes

015-016 - Septembre 2015
Ateliers, usines et bureaux

017 - Décembre 2015
Archéologie urbaine

018 - Avril 2016
Les hôtels communaux

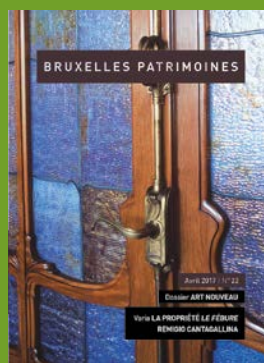
Derniers numéros



019-020 - Septembre 2016
Recyclage des styles



021 - Décembre 2016
Victor Besme



022 - Avril 2016
Art nouveau



BRUXELLES URBANISME ET PATRIMOINE
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

20 €



ISBN 978-2-87584-145-2